

SAINT PRIVAT EN PERIGORD

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020
A 14 H 00 A LA SALLE DES FETES DE SAINT PRIVAT DES PRÉS

Présents : Pascale ROUSSIE-NADAL, Rémi CHAUSSADE, Anne-Marie PIERRE, Cyril CONDEMINE, Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX, Maxime CLAIRAUD , Didier JACQUIN, Alain LUCOT, Fabienne PICHOT, Dominique RABOISSON, Joëlle STRUFFERT, Christine VAYSSE, Jean-Louis VESSIERE, Hélène PRADIER.

Absents Excusés : Jean-Philippe BODET, Christine CHARRIER, Pierre de CUMOND, Eric MONROUX (Pouvoir donné à Pascale ROUSSIE-NADAL, Denise RAGOT (Pouvoir donné à Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX).

Secrétaire de Séance : Cyril CONDEMINE.

Madame le Maire remercie Monsieur Claude REY, Directeur Administratif de l'Union des Maires de la Dordogne d'être venu pour animer une réunion d'information portant sur le rôle du Conseil Municipal et de son fonctionnement.

Le Diaporama présenté sera envoyé à la Mairie et adressé à tous les Conseillers Municipaux.

A la fin de la présentation, Madame le Maire remercie de nouveau Monsieur Claude Rey pour son intervention et pour avoir répondu à toutes les questions posées.

Le Conseil Municipal peut donc débiter. Madame le Maire ouvre la séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal et constate que le quorum est atteint.

Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion 05 juin 2020. Il est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter de retirer le point 2 de l'ordre du Jour. La demande est acceptée.

ORDRE DU JOUR

1/Installation d'un nouveau conseiller municipal : modification du tableau des commissions

Suite à la démission de Madame Sophie CARO, Monsieur Didier JACQUIN devient Conseiller Municipal et prend rang dans le tableau du Conseil Municipal. Madame le Maire lui souhaite la bienvenue.

Monsieur Didier JACQUIN souhaitant s'intégrer dans des commissions communales il y a donc lieu de modifier le tableau comme suit :

| DELEGATIONS | COMMISSIONS | NOMS DES REPRÉSENTANTS |
|---|--|---|
| Délégation n°1 Rémy CHAUSSADE | Finances | R CHAUSSADE P. de CUMOND- |
| | Elections | R. CHAUSSADE -D. RABOISSON-J.L. VESSIÈRE-C.CHARRIER |
| | Communication : journal communal, panneau pocket, site | R. CHAUSSADE- A.M. PIERRE, Eric MONROUX, J. STRUFFERT, A. LUCOT- |
| Délégation n°2 Denise RAGOT | Patrimoine-Fleurissement- Chemins de randonnées | D. RAGOT- A LUCOT, J.P BODET, H PRADIER- D JACQUIN- |
| | Adressage | D. RAGOT-C. CONDEMINÉ--E.MONROUX. J.L VESSIÈRE-M.CLAIRAUD- A. LUCOT- |
| | Cimetière+Musées+Eglises | D.RAGOT-A.LUCOT-C.VAYSSE-A.M.PIERRE- M.CLAIRAUD-M.C MALBEC ANDRIEUX |
| | Ordures ménagères | D. RAGOT-A. LUCOT-H.PRADIER- D. RABOISSON |
| Délégation n°3 Pierre de CUMOND | Marchés Publics | P. de CUMOND-P. ROUSSIE-NADAL-C. CONDEMINÉ- E.MONROUX-R.CHAUSADE-D. RAGOT- D JACQUIN- |
| | Actes juridiques | P. de CUMOND |
| | Urbanisme | P. de CUMOND |
| | Associations + Salles des fêtes | P. de CUMOND- C. CONDEMINÉ-C. VAYSSE (SPP) J.P BODET- D. JACQUIN (SAC) M.CLAIRAUD-J.L. VESSIÈRE (FEST.) |
| Délégation n° 4 Anne-Marie PIERRE | Affaires sociales et santé | A.M. PIERRE-R.CHAUSADE- M.C. MALBEC ANDRIEUX (responsable dossiers Action Sociale) C. CHARRIER-J STRUFFERT |
| | Fêtes et Cérémonies-Colis de Noël | A.M. PIERRE-M.C MALBEC ANDRIEUX-F. PICHOT-H. PRADIER-C.VAYSSE- C CHARRIER- |
| | Bibliothèque | A.M. PIERRE- C. VAYSSE (SPP) |
| | Ecole et transport scolaire | A.M. PIERRE- F. PICHOT-M.C MALBEC ANDRIEUX- C.CHARRIER-J. STRUFFERT-H.PRADIER |
| Délégation n° 5 Cyril CONDEMINÉ | Voirie communale- Bâtiments communaux-Eau, Assainissement, réseaux | C. CONDEMINÉ- A.LUCOT-E.MONROUX- D.RAGOT-M. CLAIRAUD-J.L. VESSIÈRE-J.P BODET- D JACQUIN- |
| | Matériels roulants | C. CONDEMINÉ-M. CLAIRAUD- |

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

2/Marchés publics : Choix du Maître d'œuvre – Aménagement d'une boulangerie dans un bâtiment communal

Madame le Maire a demandé au Conseil Municipal avant l'ouverture de la séance que ce point soit retiré de l'ordre du jour. Il sera étudié dans un prochain Conseil Municipal.

3/ Désignation de délégués à la commission de contrôle des listes électorales

Il y a lieu de désigner à la Commission de contrôle des listes électorales un Conseiller Municipal dans l'ordre du tableau étant précisé que le Maire, les Adjoint Délégués, et les Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale, ne peuvent pas faire partie de cette commission.

Monsieur Alain LUCOT arrivant dans l'ordre du tableau et ayant accepté cette fonction a été désigné membre de cette commission par le Conseil Municipal.

Un délégué de l'Administration désigné par la Préfecture et un Délégué désigné par le Tribunal en feront également partie.

Mesure adoptée à l'unanimité.

4/Proposition de membres pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs

La direction générale des finances publiques demande que le Conseil Municipal de Saint-Privat-en-Périgord dresse une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants. Madame le Maire propose au Conseil Municipal une liste de contribuables, elle sera envoyée à la Direction générale des finances publiques qui désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants parmi les noms figurant sur la liste.

Mesure adoptée à l'unanimité

5/Association des Maires sans frontières du Pays Périgord Vert : demande d'adhésion et désignation des représentants communaux

Après discussion, le Conseil Municipal décide que ce point du jour sera discuté dans un prochain Conseil Municipal en même temps que l'attribution des subventions aux Associations Communales et autres organismes.

6/Nouveaux tarifs (modulation) transport scolaire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles modalités pour le transport scolaire définies par la Région Nouvelle-Aquitaine, notamment le calcul de la participation des familles en fonction de leur quotient familial pour la rentrée 2020/2021 après avoir rappelé les tarifs de l'année scolaire 2019/2020 :

Tarifs appliqués pour l'année scolaire 2019/2020

| Quotient familial En € | Barème régional En € | Montant à la charge Des familles en € | Montant à la charge de la Commune en € |
|---------------------------|-------------------------|--|---|
| Inf 450 | 30 | 10 | 20 |
| Entre 451 et 650 | 50 | 25 | 25 |
| Entre 651 et 870 | 80 | 33 | 47 |
| Entre 871 et 1250 | 115 | 33 | 82 |
| Plus de 1250 | 150 | 33 | 117 |
| Non ayant-droit | 195 | 33 | 162 |

Ce qui change pour la rentrée 2020/2021 :

- Tarifs dégressifs pour les fratries :
 - - 30 % pour 3 enfants
 - - 50 % pour 4 enfants
- Modifications tarifs (Région et répercussion Commune) :
 - Tranche 2 + 1 € pris en charge par la Commune
 - Tranche 3 + 1 € pris en charge par la Commune
 - Tranche 4 - 1 € déduit de la Commune

Tarifs appliqués pour l'année scolaire 2020/2021

| Quotient familial En € | Barème régional En € | Montant à la charge Des familles en € | Montant à la charge de la Commune en € |
|---------------------------|-------------------------|--|---|
| Inf 450 | 30 | 10 | 20 |
| Entre 451 et 650 | 51 | 25 | 26 |
| Entre 651 et 870 | 81 | 33 | 48 |
| Entre 871 et 1250 | 114 | 33 | 81 |
| Plus de 1250 | 150 | 33 | 117 |
| Non ayant-droit | 195 | 33 | 162 |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré retient à l'unanimité les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2020/2021.

7/Personnel : Proposition d'avancement de grade

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Agent Administratif peut bénéficier d'un avancement de grade de Rédacteur à Rédacteur Principal 2^{ème} Classe à compter du 01 octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avancement de grade pour l'Agent concerné à compter du 01 octobre 2020.

Mesure adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Colis et repas de fin d'année pour les personnes de 70 ans et plus

Madame Anne-Marie PIERRE rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Festalemps organisait un repas et que les communes de Saint Antoine-Cumond et Saint Privat Des Prés distribuées un colis aux personnes de 70 ans et plus en fin d'année.

Dans le but d'unifier le tout, un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres des administrés concernés pour leur demander de faire un choix entre le colis ou le repas.

Après avoir fait leur choix ils devront le communiquer à la Mairie de Saint Privat En Périgord.

La Municipalité s'organisera en fonction des réponses reçues en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H 50.

Diffusion :

- Pascale ROUSSIE-NADAL
- Rémi CHAUSSADE
- Denise RAGOT
- Pierre de CUMOND
- Anne-Marie PIERRE
- Cyril CONDEMINE
- Fabienne PICHOT
- Jean-Louis VESSIERE
- Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX
- Maxime CLAIRAUD
- Didier JACQUIN
- Dominique RABOISSON
- Christine VAYSSE
- Alain LUCOT
- Joëlle STRUFFERT
- Eric MONROUX
- Hélène PRADIER
- Jean-Philippe BODET
- Christine CHARRIER